

Marseille, le 18 novembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI
Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence
BP 48014
13567 MARSEILLE Cedex 02

LE MAIRE

N/REF. : PB/GR/LC
N° 17414/21/11/00477
OBJET : Installation de toilettes publiques
Littoral Sud
PJ/1

Monsieur le Président,

Je me permets d'attirer tout particulièrement votre attention sur les enjeux de santé publique que représente l'implantation de sanitaires sur le littoral Sud.

En effet, dans un contexte d'urgence sanitaire, la mairie de secteur a dû mettre en place, durant la saison estivale 2021, des toilettes temporaires sur cette zone ; Opération qui a été saluée par les habitants, les touristes de passage et tout autre usager, et reçu notamment l'approbation des Comités d'Intérêt de Quartier concernés.

Ce dispositif relevant des compétences métropolitaines, par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir étudier, le plus rapidement possible, la mise en place progressive de toilettes pérennes sur l'ensemble du littoral Sud, à l'identique des emplacements qui avaient été choisis en concertation avec les CIQ (liste ci-jointe).

Compte-tenu de la forte fréquentation sur le littoral tout au long de l'année et la nécessité d'installer des sanitaires pour le confort des différents usagers, je vous remercie par avance pour l'attention que vous accorderez à cette demande et de me tenir informé des suites qui y seront réservées.

Dans l'attente de votre retour,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.


Pierre BENARROCHE

Annexe :

Emplacements des toilettes temporaires sur le littoral

- Base nautique jusqu'au David : 2 près de la voirie (Prado Nord)
 - Epluchure Beach : 1 (Prado Sud)
 - Escale Borély jusqu'à Vielle Chapelle : 2 près de la voirie (Prado Sud)
 - Bain des Dames : 1
-
- Plage de la Verrerie sur le parking : 1
 - Mont Rose Arrêt de bus 19/20 : 1 (232 avenue Madrague de Montredon)
 - Parking sous Mont Rose : 1
 - Samena : 1 (Au bout de la calanque de Samena, peu après la montée Roucaous)
 - Parking près Escalette : 1
 - Goudes : 1 – (sur le parking à l'entrée du village)
 - Callelongue : 1 (Entrée calanque. Avenue Alexandre Delabre. A gauche de l'abribus)